



Ref : CA2016/83

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'OCTROI DE REMISES GRACIEUSES

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **30 septembre 2016** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **APPROUVE l'octroi de remises gracieuses portant respectivement:**

- sur une remise gracieuse d'un montant de 740 € sollicitée par un stagiaire du DAEU en situation de grande précarité (cf. 1 document en pièce ci-jointe à la présente délibération) ;
- sur une remise gracieuse d'un montant de 1433,95 € correspondant à une situation de trop-perçu d'un personnel de l'université suite à congés maladie (cf. 1 document en pièce ci-jointe à la présente délibération) ;
- sur une remise gracieuse d'un montant de 3302,52 € correspondant à une situation de trop-perçu d'un personnel de l'université suite à congés maladie (cf. 1 document en pièce ci-jointe à la présente délibération).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 30 septembre 2016.

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Nombre de votes pour	33
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 27/10/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 14/10/2016